

<http://pierrealainmillet.fr/eau>



Conseil de la métropole du 15 décembre 2017

une maîtrise publique pour une gestion de l'eau efficace...

- Interventions - Conseil métropolitain du Grand Lyon -

Date de mise en ligne : vendredi 15 décembre 2017

Copyright © Blog Vénissien de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

Monsieur le président, chers collègues

Nous nous félicitons que le retard évoqué l'an dernier des investissements prévus par le nouveau contrat de délégation de l'eau soit en partie rattrapé et que le niveau d'investissement réalisés par le délégataire soient plus conformes à nos objectifs. Cela se ressent sur sa rentabilité, dont la CCSPL constate qu'elle s'est fortement réduite, mais qui est tout simplement plus conforme à l'équilibré prévue du contrat, le résultat de 2015 étant lui, tout à fait anormal et lié au retard de réalisation des travaux prévus.

Cependant, nous rappelons comme l'an dernier, que le nouveau contrat de l'eau a été conclu dans un débat public vif autour du mode de gestion, et que la montée en puissance du rôle d'autorité délégante par la métropole, de même que les investissements en instrumentation du réseau et donc en connaissance fine de son exploitation, devaient créer les conditions après 2020 d'un débat renouvelé sur le mode de gestion en considérant que la maîtrise technique du réseau par le délégant rendrait possible techniquement la gestion en régie.

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande que le rapport annuel contienne un paragraphe de synthèse sur l'avancement des objectifs délibérés. Je peux vous l'annoncer tout de suite, monsieur le président. En 2022, quand nous aborderons le renouvellement de ce contrat, notre groupe demandera que soit étudié le mode de gestion en régie, et nous pourrions nous appuyer sur ce que la métropole avait affirmé en 2012...

Nous nous félicitons aussi des progrès sur le rendement global du réseau, qui atteint 85%, et s'inscrit donc dans l'objectif du contrat, résultat certainement lié au déploiement du télélevé, dont il faut noter les plus de 8 MEuros d'investissement. Nous aurions souhaité avoir dans le rapport une évaluation de la mise en oeuvre de la facturation aux usagers à partir du télélevé, sujet qui faisait discussion il y a un an.

Ce rendement est aussi lié au déploiement d'outils techniques de détection de fuites, mais à ce sujet, monsieur le vice-président, je voudrais vous rappeler les difficultés que la mise en place du nouveau contrat a généré aux communes qui utilisaient un logiciel d'alerte sur les fuites, abandonné dans le nouveau contrat par le délégataire, et le temps qu'il a fallu pour rétablir une solution technique, aujourd'hui opérationnelle, mais qui nous a laissé en 2016 sans surveillance de fuite et a fortement dégradé le rendement des réseaux d'eau du patrimoine communal. De ce point de vue, nous pouvons attendre d'Eau de Lyon un rôle de conseil et d'accompagnement des collectivités locales dans la maîtrise de leur consommation d'eau.

Enfin, pour mémoire, nous renouvelons un commentaire... notre niveau d'investissements nous permet de renouveler moins de 1% de nos réseaux, qui doivent donc être capables de tenir plusieurs siècles... Nous dédions cette remarque à tous ceux ici, qui, à gauche à droite et ailleurs, ne cessent de dénoncer des dépenses publiques excessives. On pourrait raisonnablement multiplier par 5 les dépenses d'investissement en réseau d'assainissement et par 2 celles pour l'eau, ce qui nous conduirait à une durée de vie de réseau d'un siècle, ce ne serait pas excessif pour cette mission de service public. La vraie question des dépenses publiques, c'est pour quoi ? pour qui ? et comme le montre avec précision Thomas Piketty, nous pensons qu'il faut dépenser beaucoup plus pour répondre aux besoins publics.